

DELIBERATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA COMMUNE DE LIGINIAC

N°18
CAS

Séance du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LIGINIAC en date du 27 avril 2026. Le CCAS régulièrement convoqué en date du 14 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances dans le lieu habituel de ses séances.

Président de séance : Jean MANZAGOL

Présents/représentés :

M BIVERT, PAPIN, TRONCHE,

Mmes BALDASSARRI, BARRAUD, PINSON, QUINTANEL, TRONCHE, ZORLU,

Excusés : Mme CHINAL

Secrétaire de séance : Anne-Marie PINSON

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le

29 AVR. 2026

ID : 019-261911309-20260427-DCA2026018-BF

Besner
Levraut

Délibération n°2026-18 en date du 27 avril 2026 portant sur l'approbation du budget primitif 2026 de du CCAS

Monsieur le Président présente à L'Assemblée la proposition de budget primitif élaborée par la commission finances :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
011 – Charges à caractère général	105.00 €	002 – Résultat d'exécution reporté	3 793.94 €
65 – Autres charges de gestion courante	6 200.00 €	74 – Dotations et participations	2 510.00 €
		75 – Autres produits de gestion courante	1.06 €
TOTAL	6 305.00 €	TOTAL	6 305.00 €

Après en avoir délibéré, le CCAS :

- Adopte la proposition de budget primitif telle que définie ci-dessus

Fait et délibéré en mairie de LIGINIAC, le 27 avril 2026.
Au registre sont les signatures.
Jean MANZAGOL, Président.

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	0

Transmise en Sous-Préfecture d'USSEL le
Publiée ou affichée le

